

Déclaration de retraite par le salarié

(Formulaire à remplir par la personne assurée)

Entreprise	Entreprise		Numéro d'assurance	•
Assuré	Nom		Prénom	
	Rue/N°/complément		NPA/Localité (pays)	
	Date de naissance	Etat civil	Numéro d'assurance	sociale (AVS)
	E-mail pour précisions		Numéro de téléphon	e pour précisions
Retraite complète	Capacité de travail intégrale?		Retraite le	
	□ oui □ non			
Retraite partielle	Capacité de travail intégrale?		Retraite partielle le	
	□ oui □ non			
			Taux de retraite part	ielle
Mode de prestation de vieillesse	☐ 100% rente de vieill	esse		
Pour le versement de capital, le for- mulaire «Demande de versement en capital au lieu de la rente» doit également nous être adressé.	⁻ □ Versement en capit au lieu de la rente»	al selon le formulai	re «Demande de verse	ement en capital
Rente pont AVS	☐ Rente transitoire (jusqu'à l'âge de référence AVS au plus)			
Pas plus que la rente de vieillesse AVS maximale	Montant rente annuelle	en CHF	jusqu'au (fin du mois)
Enfant ayant droit à une rente	Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Sexe
Les enfants de moins de 18 ans ouvrent aux bénéficiaires d'une rente de vieillesse le droit à				
percevoir des rentes d'enfant. Les enfants qui suivent une formation bénéficient d'une rente jusqu'à leur 25° anniversaire au maximum. Prière de joindre l'attestation de				
l'établissement de formation.				

Adresse de paiement pour la rente	Banque	NPA/Localité (pays)		
	IBAN (Compte bancaire ou postal)	N° de clearing		
	Titulaire du compte			
Adresse de paiement pour le capital	Banque	NPA/Localité (pays)		
	IBAN (Compte bancaire ou postal)	N° de clearing		
	Titulaire du compte			
Impôt à la source	Le montant à verser est soumis aux impôts cantonaux, communaux, et éventuellement ecclésiastiques, ainsi qu'à l'impôt fédéral direct en cas de domiciliation fiscale ordinaire en Suisse. Si votre domicile fiscal ne se trouve pas en Suisse au moment du versement du capital ou de la rente, des impôts à la source sont éventuellement dus. L'impôt à la source est directement prélevé sur le montant à verser.			
	Où se trouve votre domicile fiscal au moment du versement?			
	□ En Suisse□ A l'étranger, à l'adresse suivante:			
Licenciement par l'employeur?	Si les rapports de travail ont été résiliés par l'employeur, vous pouvez maintenir votre prévoyance auprès de la CPE à votre propre compte. Aucune prestation de vieillesse n'est encore due dans ce cas. Pour de plus amples informations, voir la fiche de renseignements «Prévoyance après licenciement à partir de 58 ans».			
	Si vous préférez maintenir la prévoyance, ne nous envoyez pas ce formulaire. Utilisez plutôt le formulaire «Maintien de la prévoyance à partir de 58 ans».			
Signature	Lieu, date	Signature de l'assuré(e)		
	vous trouverez des explications sur la	protection des données sur notre homepage		

sous "Déclaration sur la protection des données"